

Edito : l'heure des choix...

« La France est un pays extrêmement fertile. On y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts ». Cette citation de Georges Clemenceau peut sembler parfois d'actualité, à l'heure des choix et au moment où il faudra un jour rembourser les promesses électorales et les cadeaux fiscaux.

Pourtant, les entreprises de transport peuvent (enfin) [s'inscrire sur le site ASP](#) pour toucher dès la semaine prochaine leur 300 à 1300 € par véhicule issus du plan de résilience et obtenus par l'OTRE, sans avoir à mettre un camion dans la rue. C'est à la fois une (petite) bouffée d'oxygène, mais à la fois bien insuffisant, sorte de cautère sur une jambe de bois face aux défis qui attendent la profession dans les prochains mois.

Défis tout particulièrement en zone urbaine dense soumise à la fois à pollution, à la congestion, à des problèmes d'entretien de voiries et de stationnement, ainsi qu'au déficit d'image et aux lobbys anti routier et pro vélos qui eux même se structurent et s'organisent ces jours ci (voir revue de presse).

La lourde condamnation cette semaine d'un opérateur du dernier kilomètre à vélo, (voir point 3) montre, et c'est heureux, qu'il existe encore dans ce pays quelques freins au libéralisme économique et social le plus sauvage. La loi de la jungle ne régit en effet pas tout, mais le dirigisme et l'économie planifiée non plus. Et il faut sans cesse « labourer la mer » contre ces nuages qui risquent de déclencher un jour prochain des orages avec « *effet gilets jaunes puissance 10* », et ce quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle.

Au soir de cet entre-deux tours, certains ont fait leur choix, rencontrant la candidate finaliste sur le terrain, comme d'autres l'avaient fait il y a cinq ans. D'autres ont opté pour le président sortant afin de lui laisser cinq ans de plus pour régler les problèmes de la profession que les crises successives n'ont pas permis d'éradiquer, ni même vraiment de réduire, mais le non choix n'est pas vraiment un choix, ce que savent les chefs d'entreprises, qui doivent sans cesse arbitrer entre le meilleur et le pire, car diriger une entreprise, c'est savoir choisir.

Il ne nous appartient pas de prendre parti ici pour qui défendra le mieux les intérêts des entreprises de transport routier, mais les dossiers importants voire vitaux pour la profession (transition énergétique, ZFE, compétitivité économique et lutte efficace contre la concurrence déloyale...) restent encore et toujours devant nous, et quel que soit la composition des équipes qui sortiront des urnes, il nous faudra travailler avec elles, encore et toujours dans l'intérêt de la défense de la profession.

Il leur faudra travailler aussi plus et mieux avec nous, les « corps intermédiaires », qui sommes force de proposition et de réflexion, mais aussi les garants de la fluidité des relations économiques et sociales.

Il y a 5 ans, le Président avait entamé une tournée en Europe de l'Est pour marquer son opposition à la fraude au détachement issue de pays « low cost ». Au moment où la France assume la présidence de l'Europe, Si cette concurrence semble moins prégnante alors que nous vivons une pénurie aggravée de personnel en France, il est bien difficile de savoir si cela est dû aux batteries de textes publiés pendant la mandature, ou à l'entrée en vigueur du paquet mobilité ou encore à un effet collatéral de la situation géopolitique ...

Le 2 juin, nous débattons d'attractivité, de métiers, et d'avenir, de vous. Venez nombreux, car plusieurs élus et trois députés ont d'ores et déjà répondu positivement à notre invitation et auront le plaisir de partager leur expérience à vos côtés. Le programme définitif de nos grands témoins vous sera communiqué lors de notre prochaine édition et après les événements du week end. Quand nous saurons un peu mieux (et eux aussi), qui fait quoi et à quelle place.

En tout état de cause, il y aura un « 3ème tour » au mois de juin qui s'appelle les élections législatives, et c'est à ce moment-là réellement que nous serons en mesure d'appuyer et d'agir sur les choix en matière de transport que fera le ou la présidente...

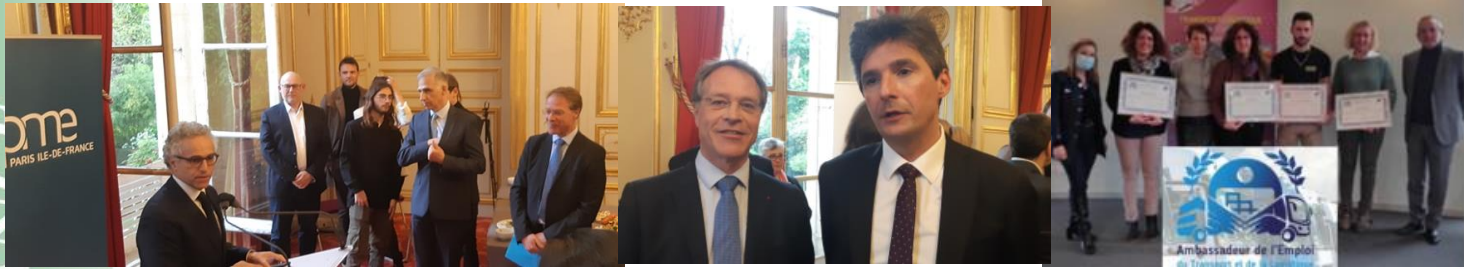


Des que les principaux candidats seront connus, il conviendra donc de leur demander, comme il y a cinq ans, ce qu'ils entendent faire pour la profession, et la tâche reste immense !

Pour y parvenir, il faut être forts, soudés, et nombreux. Au sein de la profession, mais également dans l'interprofession où de nombreux entrepreneurs rencontrent les mêmes problèmes que vous.

C'est la raison pour laquelle nous étions cette semaine à la journée professionnelle de la CPME Ile-de-France (voir point 17) out comme nous sommes aussi au Medef Ile-de-France.

Nous renforçons également notre présence auprès des organismes de formation professionnelle, en participant par exemple cette semaine pour la première fois aux [ambassadeurs de l'emploi du transport](#), en Ile-de-France et auxquels vous pouvez vous aussi concourir !



1) Journée professionnelle du jeudi 2 juin : J-40, inscrivez-vous !

Jeudi 2 juin après-midi se tiendra donc votre journée professionnelle annuelle au siège de la Région Ile-de-France et il est désormais temps de vous inscrire [à partir du lien suivant](#). Cette rencontre sera l'occasion de faire plus et mieux connaissance, de vous présenter et vous rendre compte de tout ce que fait et a fait votre OTRE Régionale pour vos entreprises, mais également de rencontrer nos 40 autres partenaires, et de rencontrer vos confrères OTRE dans le cadre d'un moment studieux, mais également convivial.

N'hésitez pas à en faire part à vos confrères, qui ne sont pas encore à l'OTRE mais qui pourraient nous rejoindre, afin qu'ils puissent voir concrètement ce que nous faisons au quotidien, pour vous comme pour eux.

Axées sur l'angle de l'attractivité et de la prospective, vous pouvez commencer à découvrir le programme ainsi que la liste nos 40 partenaires qui seront présents au siège de la Région Ile-de-France à Saint Ouen.

Le programme des interventions de nos « grands témoins » est en cours de finalisation, et nous vous en laissons pour le moment la surprise, mais vous pouvez déjà vous inscrire, pour les adhérents (idéalement à jour de cotisations). Réservez votre soirée, car nous avons prévu une grande soirée conviviale et pleine de surprises, avec privatisation du Karting d'Argenteuil pour nos adhérents, financé grâce aux nombreux partenaires qui nous suivent depuis des années, et grâce aux nouveaux qui nous ont rejoint, et dont vous retrouvez les logos du club des partenaires en bas de cette News. Le nombre de places étant limité, l'inscription est vraiment obligatoire et ce sont les premiers inscrits qui seront les mieux servis.

2) Job dating pendant votre journée professionnelle du 2 juin: Recruter le personnel dont vous avez besoin.

Le 2 juin 2022, lors de la journée professionnelle de l'OTRE Ile de France au siège de la Région Ile-de-France pour laquelle vous avez déjà reçu une invitation, un JOB DATING, en partenariat avec PROMOTRANS, l'AFT ; l'OPCO Mobilité et nos principaux partenaires en termes d'emploi et de formation, sera organisé à l'attention des entreprises adhérentes qui cherchent à recruter.

Vous recrutez ? Venez, prenez un stand et présentez vos postes à pourvoir, dans le cadre d'une opération totalement gratuite pour les adhérents OTRE, et prise en charge par nos partenaires.

Pour ce faire, il est indispensable de vous inscrire et de compléter le formulaire à l'aide [du lien ci-après](#) en y indiquant vos besoins d'emplois, afin que les candidats qui vous seront proposés soient le plus en adéquation possible avec vos besoins. Le détail lié à l'organisation sera communiqué aux entreprises qui seront inscrites et qui auront complété le formulaire. Ce Job Dating, tout comme la première table ronde de votre journée, sera consacrée à l'attractivité de vos métiers et placée sous l'angle des influenceurs, mais aussi du recrutement et de l'intégration par le sport. Des personnalités connues du sport et des réseaux sociaux nous feront le privilège et l'amitié de se déplacer et de prêter leur notoriété à la réussite de l'évènement. [S'inscrire au Job Dating](#)



3) Le contenu du jugement condamnant Deliveroo pour travail dissimulé

Le 19 avril, le tribunal correctionnel de Paris a condamné pour travail dissimulé la société Deliveroo France à une amende de 375 000 euros et ses deux anciens directeurs généraux à 12 mois de prison avec sursis et 30 000 euros d'amende. A l'entreprise qui assure ne faire que mettre en relation clients, fournisseurs et livreurs, les juges répondent que son mode d'organisation, ses consignes et son contrôle étroit de l'activité des livreurs caractérisent bien un travail salarié dissimulé sous le statut d'indépendant.

Ces derniers mois, l'exécutif a peu à peu échafaudé une forme de dialogue social spécifique au secteur des plateformes numériques en vue de donner de nouveaux droits aux travailleurs de ce secteur, sans pour autant les reconnaître comme des salariés : une élection de représentants de ces travailleurs est même prévue du 9 au 16 mai prochains.

Cette évolution n'a nullement dissuadé le juge pénal de condamner, pour travail dissimulé, l'entreprise Deliveroo dans un jugement rendu public le 19 avril. La condamnation concerne des faits commis entre 2015 et 2017, sachant que l'entreprise a connu une croissance rapide. En 2018, trois ans seulement après son arrivée en France, la société comptait déjà 150 salariés et 10 000 livreurs dans 200 villes en France, lesquels travaillaient avec 6 000 restaurateurs pour la livraison de repas au domicile des clients. [Voir la note complète](#)

4) Vol des effets personnels d'un salarié dans un véhicule, qui est responsable ?

L'employeur est responsable de la sécurité des biens de ses employés. Le Code du travail indique qu'en cas de vol dans les locaux de l'entreprise, l'employeur est responsable des biens matériels de ses employés. Il est donc redevable d'un dédommagement pour préjudice subi s'il ne peut dégager sa responsabilité.

Le chef d'entreprise se doit par exemple de fournir des vestiaires sécurisés par des cadenas individuels à ses employés, particulièrement lorsqu'ils doivent revêtir un uniforme de travail.

Si l'employé ne dispose pas d'un casier sécurisé, s'il n'est pas suffisamment fiable, ou encore si l'employeur n'a pas pris de dispositions spécifiques suite à des vols répétés, l'employé peut donc se retourner contre son employeur qui lui versera des dommages et intérêts.

En cas de refus de l'employeur, le salarié peut saisir le conseil des prudhommes.

Ensuite, l'employeur peut se retourner contre le voleur, qu'il soit employé de l'entreprise ou non. Si le vol a effectivement été commis par un des employés, ce dernier peut être sanctionné par un licenciement, une condamnation pénale et des dommages et intérêts.

Vol d'objets personnels dans l'entreprise : quelles sont les règles ?

Les textes juridiques ne prévoient pas que la responsabilité de l'employeur puisse être engagée. En cas de conflit, c'est au juge de trancher.

L'employeur est considéré comme le dépositaire des objets personnels de ses salariés (vêtement, véhicule, téléphone portable, etc.).

Il s'agit d'une responsabilité contractuelle de l'employeur issue de la relation de travail.

L'employeur doit mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la bonne conservation des objets personnels de ses salariés, limiter les vols et les détériorations dans les locaux de l'entreprise.

L'employeur a l'obligation de mettre en place [un local vestiaire ou un meuble sécurisé dédié au rangement des effets personnels](#).

Les armoires individuelles sont munies d'une serrure ou d'un cadenas.

Toutefois, l'employeur peut se dégager de toute responsabilité dans l'un des cas suivants :

En cas de force majeure : Événement exceptionnel, imprévisible et irrésistible justifiant de s'exonérer d'une obligation, d'un engagement ou d'une responsabilité (par exemple : catastrophe naturelle pour un contrat d'assurance, décès du salarié pour un contrat de travail...)

S'il prouve une faute du salarié (par exemple, si le salarié avait oublié de fermer à clé son casier)

En affichant une clause de non-responsabilité dans l'entreprise

A voir sur demarchesadministratives.fr ou encore [sur service-public.fr](http://sur.service-public.fr)



5) Coûts du TRM : bilan et projection à juillet 2022

Le choc d'inflation apparu à la fin de l'hiver 2022 impose de recenser rapidement les hausses de coûts apparues ces derniers mois, mais aussi celles programmées avec certitude dans un avenir proche. En effet, le secteur du TRM connaît des marges habituellement très faibles, situées entre 1 % et 2 % en moyenne, qui ne permettent pas d'absorber une forte inflation sans créer de déficit. L'urgence concerne également la gestion de la trésorerie.

Sans interférer dans la libre négociation commerciale entre transporteurs et donneurs d'ordre, le Comité national routier propose un document qui doit permettre aux entreprises de transport de se comparer à des tendances sectorielles, fondées principalement sur des certitudes et sur quelques hypothèses prudentes et réalistes établies jusqu'à juillet 2022.

Le CNR avait publié en novembre 2021 une première étude de prévision des coûts pour 2022. Dans cet exercice particulier, le CNR avait retenu un certain nombre de projections usuelles. Mais début 2022, l'actualité s'est accélérée avec la conclusion des NAO et une crise énergétique mondiale générée par la guerre en Ukraine.

Le contexte social du transport routier de marchandises, encore très incertain en novembre 2021, avait conduit le CNR à retenir deux scénarios de prévision, dépendant d'évolutions salariales plus ou moins marquées. Sur ce poste social prépondérant, comme sur de nombreux autres, beaucoup d'incertitudes ont été levées au cours du 1er trimestre 2022. Les accords paritaires signés en février 2022 sur les rémunérations conventionnelles et sur les indemnités forfaitaires de déplacement entraînent une augmentation de près de 10 % des coûts de personnel de conduite entre janvier et juillet 2022. L'incidence des NAO est aussi appliquée sur les postes personnels administratifs et d'atelier.

Autre point désormais connu, les tarifs des péages de classe 4 sont revalorisés de + 2,1 % à partir du 1er février 2022.

Enfin, le suivi annuel indiciaire du CNR intègre pour 2022 des inflations significatives des prix d'achat de matériel de + 11 % et des coûts d'assurances de + 2,2 %.

Pour ces composantes de coûts, qui représentent en moyenne près de 64 % du prix de revient total des véhicules et 82 % du prix de revient hors gazole, aucune autre évolution majeure n'est attendue jusqu'à fin juillet 2022 (voir détails dans l'article).

Même s'il demeure encore quelques incertitudes, l'acquis d'inflation des indices CNR semble d'ores et déjà majoritairement connu jusqu'au milieu de l'été. Il y a donc un sens, dès la fin du premier trimestre 2022, à tirer un premier bilan et établir de nouvelles évaluations d'inflation de coût jusqu'à juillet 2022.

Cette cadence de l'actualité et de l'inflation est un autre argument pour limiter l'horizon des prévisions à juillet 2022. En effet, le second semestre pourrait réserver d'autres hausses significatives. Finalement, ce nouveau tempo, à la fréquence accélérée, est peut-être aussi celui que devront adopter les acteurs économiques pour leurs discussions tarifaires.

En projection, les évolutions de coûts hors gazole sur les sept premiers mois de l'année 2022 s'élèvent à + 4,9 % en longue distance ensemble articulé, + 5,3 % en régional ensemble articulé et + 5,6 % en régional porteurs. En rythme annuel ces hausses atteignent + 5,2 %, + 5,6 % et + 5,8 %.

L'inflation du prix de revient complet (avec gazole) en longue distance évaluée par le CNR atteint + 16,4 % sur les sept premiers mois de 2022 et + 19 % sur un an. Le document ci-joint a été publié [sur le site du CNR](#)

6) Loi Badinter : exclusion des marchandises, objets d'un contrat de transport

La loi Badinter, qui tend à assurer une meilleure protection des victimes d'accidents de la circulation, n'a pas pour objet de régir l'indemnisation des propriétaires de marchandises endommagées à la suite d'un tel accident, survenu au cours de leur transport par le professionnel auquel elles ont été remises, en exécution d'un contrat de transport. [Voir la note complète](#)

7) Quand les entreprises cherchent à contourner le seuil social des 50 salariés

Une [note](#) publiée par l'Institut d'études politiques (IPP), le 30 mars, révèle que les entreprises sous-déclarent volontairement leur effectif afin de rester en dessous du seuil de 50 salariés à partir duquel de nouvelles



obligations s'imposent à elles, par exemple, l'installation d'un CSE (à compétences élargies) et mise en place d'un plan de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Seules 10 % à 20 % des entreprises examinées dans cette étude déclaraient leur effectif correctement, d'après des chercheurs qui ont analysé celles comptant entre 30 et 70 salariés sur des périodes allant de 2000 à 2016. Selon leurs travaux, "la proportion d'entreprises sous-déclarant leur effectif augmente très fortement" au voisinage de l'effectif de 50 salariés, "passant d'environ 50 % à 70 %".

Parmi les raisons, les chercheurs mettent en avant le coût administratif immédiat induit ; la sous-déclaration apparaissant alors comme "un moyen pratique « de voir venir », en retardant de quelques années le moment d'appliquer les règles". Mais ce comportement s'explique aussi pour les dirigeants par la crainte de perdre le "contrôle exclusif" sur l'entreprise puisque ces nouvelles obligations impliquent que les salariés ou les pouvoirs publics vont pouvoir s'immiscer davantage dans la gestion de celle-ci".

8) ateliers de prévention gratuits de l'ACMS

L'ACMS organise régulièrement des ateliers de prévention gratuits à l'intention de ses adhérents (durée : 2 à 3 heures). Ces ateliers sont ouverts aux employeurs et à leurs représentants (responsables RH, responsables sécurité et environnement...)

En raison de l'épidémie de Covid-19, la majorité de nos ateliers vous sont actuellement proposés en distanciel sous un format webinaire.

Modalités d'inscription : Sélectionnez l'atelier qui vous intéresse, cliquez sur le lien d'inscription, choisissez la date qui vous intéresse dans le calendrier et laissez-vous guider... [Voir le calendrier complet](#)

9) Report des transmissions APLD au 31 12 2022

Veillez trouver [au lien ci-joint](#), l'ordonnance du 13 avril 2022 qui reporte ainsi de six mois, du 30 juin 2022 au 31 décembre 2022, la date jusqu'à laquelle les entreprises qui souhaitent bénéficier du dispositif partiel en cas de réduction d'activité durable peuvent transmettre à l'autorité administrative des accords collectifs et documents unilatéraux pour validation ou homologation.

Il prévoit également que ces accords et documents unilatéraux puissent être modifiés en tant que de besoin après le 31 décembre 2022, jusqu'au terme du dispositif.

10) Le Smic augmentera automatiquement de 2,65% le 1er mai, a annoncé le ministère du Travail, vendredi 15 avril. Pour un temps plein, le Smic mensuel s'établira à 1 645,58 euros brut. En net, il passera de 1 269 à 1 302,64 euros. Le Smic horaire brut passera de 10,57 à 10,85 euros. Cette hausse est la conséquence mécanique de l'inflation, qui a atteint 4,5% lors du mois de mars, comme l'a confirmé l'Insee.

Alors que le Smic est revalorisé automatiquement le 1er janvier, la loi prévoit également une augmentation mécanique en cours d'année en cas d'inflation. Celle-ci s'applique dès lors que l'indice des prix pour les 20% des ménages les plus modestes a progressé d'au moins 2% par rapport au niveau pris en compte lors de la dernière revalorisation. Le Smic est alors augmenté dans les mêmes proportions.

11) Journée mondiale de la sécurité et santé au travail le 28 avril

À l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le 28 avril, les professionnels de l'Assurance Maladie

(branche Maladie et branche Risques professionnels) sont invités à participer à une action commune et fédératrice sur LinkedIn.

Il s'agit, le jour J et sur la base du volontariat, de :

1/ porter un émoji commun sur son profil LinkedIn

2/ rédiger un post pour rappeler que chacun, à son niveau, œuvre pour une grande cause : une meilleure santé au travail de tous !

Pour en savoir plus et pour participer, [découvrez le guide conçu pour l'occasion](#).



12) Rénovation énergétique entreprise - Aides financières et travaux PME et TPE

Vous êtes en train de prévoir la rénovation ou le réaménagement de votre local ? Le montant de ces travaux ou changements d'équipements professionnels vous paraît important, et vous aimeriez savoir à quelles aides financières et primes énergie vous avez droit ?

Découvrez l'ensemble des dispositifs auxquels vous êtes éligible afin de préparer au mieux vos décisions d'achat et vos investissements. A [voir sur Engie](#)

Remplacez vos éclairages obsolètes par des LED

Lorsque c'est possible, remplacez vos éclairages halogènes, incandescents ou vos tubes fluorescents par des ampoules LED, qui possèdent une meilleure performance énergétique.

Calcul indicatif effectué sur la base d'hypothèses : puissance installée de 520W, Hôtellerie-restauration, avec détection de présence ainsi que l'hypothèse de prix 6,5€/MWh cumac. ENGIE vous invite à effectuer vous-même votre estimation sur la base de vos propres données. Pour estimer précisément votre droit aux primes et préparer votre demande, nous vous invitons à consulter la ficheBAT-EQ-127, [que vous pouvez retrouver ici](#). Pour bénéficier de la prime CEE, veuillez solliciter un artisan agréé RGE.

13) du nouveau pour l'indemnisation chômage des chefs d'entreprise

Les chefs d'entreprise peuvent désormais percevoir une allocation chômage lorsque leur entreprise fait l'objet d'une déclaration de cessation totale et définitive d'activité en raison du défaut de viabilité économique de cette activité.

Depuis le 1er novembre 2019, les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, professionnels libéraux) peuvent bénéficier d'une indemnisation chômage.

Précision : cette indemnisation bénéficie également aux dirigeants dits « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés anonymes et de sociétés par actions simplifiées...).

Toutefois, jusqu'alors, seuls en bénéficiaient les travailleurs non salariés dont l'entreprise avait fait l'objet d'un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire ou d'une procédure de redressement judiciaire exigeant le remplacement du dirigeant.

Pour les demandes d'allocation introduites à compter du 1er avril 2022, l'indemnisation est aussi ouverte aux non-salariés dont l'entreprise a fait l'objet d'une déclaration de cessation totale et définitive d'activité lorsque cette activité n'est pas économiquement viable.

Le caractère non viable de l'activité doit être attesté par un expert-comptable. Il suppose une baisse d'au moins 30 % des revenus issus de l'activité non salariée, et déclarés par le non-salarié au titre de l'impôt sur le revenu, par rapport, en principe, aux revenus des 2 dernières années d'activité.

À noter : pour les non-salariés dont l'activité est soumise à l'impôt sur les sociétés, les critères d'activité non viable sont, d'une part, une baisse de revenu d'au moins 30 % pour le non-salarié et d'autre part, une stabilité ou une baisse du résultat de la société sur la période retenue pour apprécier la baisse du revenu correspondant à l'activité non salariée.

Quel montant ?

L'allocation journalière est accordée pendant une durée maximale de 182 jours calendaires. Son montant s'élève à 26,30 €, ce qui correspond à environ 798 € par mois versés pendant 6 mois.

Toutefois, si ce montant est supérieur au montant moyen mensuel des revenus d'activité perçus antérieurement par le bénéficiaire, l'allocation mensuelle est réduite d'autant, sans pouvoir être inférieure à 19,73 € par jour (environ 598 € par mois).

[Art. 11, loi n° 2022-172 du 14 février 2022, JO du 15 Décret n° 2022-450 du 30 mars 2022, JO du 31 Décret n° 2022-451 du 30 mars 2022, JO du 31](#)

14) Défaillances d'entreprises : le suivi mensuel par la Banque de France

Fin mars 2022, le nombre de défaillances cumulé sur un an (entre avril 2021 et mars 2022) s'élève à 29 865. Ce chiffre marque une augmentation du nombre de défaillances de 6,3 % par rapport à celui enregistré entre avril



2020 et mars 2021 (cf. tableaux A et B et graphique 2). Cette hausse doit toutefois être interprétée avec précaution, puisque la période de référence (avril 2020 à mars 2021) comprend les premiers mois de la crise COVID-19, où le nombre de défaillances a été particulièrement faible du fait de la fermeture temporaire des tribunaux de commerce, des mesures qui ont temporairement modifié les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements et, par la suite, des mesures de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état de cessation des paiements.

Le nombre de défaillances cumulé sur un an se maintient en revanche à un niveau bas par rapport aux années antérieures à la pandémie de COVID-19. Il est inférieur de 44,8 % au niveau de mars 2019, et de 36,6% par rapport à mars 2020 (cf. graphique 1). Depuis le début de l'année, malgré l'interruption progressive des dispositifs de soutien – une partie des mesures étant reconduites dans le plan de sortie de crise – les chiffres de défaillances de mars 2022 restent globalement inférieurs à ceux observés en 2019 (cf. graphique 3). Il n'y a pas à ce stade de signe d'une vague de faillites à venir. Voir la note [sur le site de la Banque de France](#)

15) Un duo de Youtubeurs, Frite et Sunsup, vous fait découvrir les métiers du Transport

Pour le 3e épisode de cette série de vidéos réalisées dans le cadre de l'opération "Faites-nous kiffer le Transport-Logistique", Frite et Sunsup, deux influenceurs sur Youtube cumulant environ 850 000 abonnés, ont passé une journée au sein d'Harmonie Ambulance afin de découvrir les métiers indispensables du Transport Sanitaire.

L'opération "Faites-nous kiffer le Transport-Logistique" mise en place par l'AFT, est un défi lancé à plusieurs Youtubeurs : promouvoir et valoriser les métiers du Transport et de la Logistique auprès de leurs communautés composées en grande majorité de jeunes (entre 13 et 25 ans) pour lesquels l'orientation professionnelle est un vrai sujet. Comment ? En leur proposant des vidéos qui répondent à leurs codes et leur fournissent les informations nécessaires sur des métiers qui gagnent à être connus.

Les deux influenceurs Sunsup et Frite ont vécu une immersion au sein de l'entreprise Harmonie Ambulance, et ont pu découvrir les métiers d'Ambulancier et de Régulateur en Transport Sanitaire. Ils ont ainsi pu aborder plusieurs aspects du Transport sanitaire et réaliser qu'il s'agit de métiers essentiels !

Voici une vidéo [à retrouver ici](#) au ton décalé mais qui demeure instructive et enrichissante, bon visionnage ! d'autres vidéos ont également été tournées sur l'ensemble des métiers du transport et du déménagement grâce à l'AFT, et qui seront présentées lors de votre journée professionnelle du 2 juin au siège de la Région à Saint Ouen, lors de la partie consacrée à l'attractivité de nos et de vos métiers.

16) Évaluation des risques professionnels : du nouveau

Le point sur les nouvelles règles applicables au document unique d'évaluation des risques professionnels à compter du 31 mars 2022.

Afin de préserver la santé et la sécurité de leurs salariés, tous les employeurs ont l'obligation d'évaluer les risques liés aux activités de leur entreprise et d'en consigner les résultats dans un « document unique d'évaluation des risques professionnels » (DUERP).

La loi « santé au travail », pour renforcer la prévention en santé au travail, a modifié les règles applicables à ce document depuis le 31 mars 2022. Ainsi, à présent, le DUERP doit, en plus de recenser les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, assurer la traçabilité collective de ces expositions. [Voir la note complète](#) ainsi que [l'art. 3, de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, JO du 3 Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022, JO du 20](#)

17) Retour sur la soirée annuelle de la CPME Paris

Le 13 avril dernier se tenait notre soirée annuelle. Deux années s'étaient écoulées sans que nous ne puissions nous retrouver pour célébrer cet événement. À cette occasion, je souhaite remercier François Asselin, président de la CPME, ainsi que toutes les CPME départementales pour leur présence.

Merci également aux 200 participants, entrepreneurs et décideurs, (parmi lesquels l'OTRE Île-de-France) pour leur participation à cette belle soirée. [Retrouvez l'ensemble des photos de l'événement ici](#)

Bernard Cohen-Hadad Président de la CPME Paris-Ile-de-France



18) Participez à l'enquête du MEDEF : Les difficultés des chefs d'entreprise face à la hausse du prix de l'énergie
Vous trouverez ci-après une enquête sur les difficultés des chefs d'entreprise face à la hausse du prix de l'énergie. Cette enquête est destinée à être envoyée à vos adhérents.

Les réponses donneront un éclairage sur les difficultés actuelles des chefs d'entreprise sur fond de guerre en Ukraine et de flambée des prix de l'énergie.

Nous vous remercions de bien vouloir envoyer cette enquête à vos adhérents pour un retour d'ici le 28 avril. [Participez ici](#)

19) En bref, ou vu dans la presse

Revue de presse quotidienne

Le Medef IDF dont l'OTRE Ile-de-France est adhérente réalise à l'attention de ses membres une revue de presse quotidienne excellemment bien faite dont vous trouvez d'ailleurs quelques éléments dans la nôtre chaque vendredi. Si vous souhaitez également être destinataires de cette revue de presse quotidienne, faites-le nous savoir par retour de mel.

L'Info DEM N°68 d'avril 2022 est paru et à retrouver [sur le site de l'OTRE](#)

Un appel à projets pour l'acquisition de véhicules lourds électriques et de bornes de recharge

Un appel à projets est désormais ouvert afin de subventionner l'acquisition ou la location longue durée de véhicules lourds électriques. Sont concernés les poids lourds, les tracteurs routiers, les bus, cars, ainsi que le financement de bornes de recharge. Détails des modalités de candidature [sur le site du ministère de l'économie](#)

La cyclologistique se fédère

Il a été annoncé, lors du Congrès des Boîtes à Vélo - France, la création d'une Fédération Professionnelle de [#Cyclologistique](#) afin de :

Porter une voix commune des acteurs de la profession

Encadrer, professionnaliser le secteur

Promouvoir la cyclologistique auprès des [#collectivités](#), des partenaires syndicaux et du grand public. La semaine du 16 mai prochain se tiendront (en format visio) les Assises des Cyclologisticiens. Elles auront pour objectif de rassembler le plus grand nombre et la plus grande diversité d'opérateurs de [#cyclologistique](#) en vue d'entamer les chantiers sur lesquels la profession doit se prononcer (formation des [#coursiers](#), capacité de [#transport](#), tarification des [#livraisons](#), matériel, promotion de la filière, etc..).

Cyclologisticiens, faites entendre votre voix, [Inscrivez-vous ici](#) :

Soutien aux entreprises prolongé jusqu'au au 31 décembre 2023 avec les prêts participatifs Relance (PPR) et les obligations Relance (OR) qui s'adressent à toute PME et ETI française qui souhaite se développer et investir, sans pour autant désirer ouvrir son capital à des actionnaires extérieurs.

[06/04/2022 - France Relance – Prorogation de l'octroi des prêts participatifs Relance et des obligations Relance jusqu'au 31 décembre 2023 - Presse - Ministère des Finances \(economie.gouv.fr\)](#)

Le moral des patrons français résiste malgré des perspectives moroses

L'indice du climat des affaires ne recule que de 1 point en avril dans l'Hexagone, a indiqué ce jeudi l'Insee. Il chute dans le commerce de détail qui redoute les effets de l'inflation sur la consommation. Il se redresse dans l'industrie et le bâtiment, mais les difficultés d'approvisionnement suscitent des inquiétudes. [LES ECHOS](#)

Enquête chargeurs 2021/2022 sur le transport routier : volumes à la hausse et difficultés capacitaires

Le cabinet de conseil en transport et logistique bp2r vient de publier son enquête chargeurs portant sur l'exercice 2021 et les prévisions 2022 dans le transport routier de marchandises. Une étude qui lève le voile sur les grandes tendances observées, mais aussi sur les inquiétudes à venir. Notamment celles liées à l'impact de la guerre en Ukraine. A lire dans [Actu Transport Logistique](#)



«Présidentielle 2022 : oui au grand débat permanent ! Mais pas sans les corps intermédiaires!»

A lire dans [l'Opinion](#)

Négociations salariales tendues : Amazon avait anticipé le blocage de ses sites par les salariés

Le mouvement social a débuté le 4 avril sur les 8 sites logistiques de la filiale française du géant mondial de la logistique Amazon pour réclamer une augmentation significative des salaires, de +5% minimum, dans un contexte d'inflation et de flambée du prix des carburants. Les syndicats dénoncent au passage la décision de l'entreprise de facturer l'inflation aux vendeurs de son site, tout en oubliant le pouvoir d'achat de ses propres salariés. A lire dans [la Tribune](#)

Webinaire Souveraineté énergétique : Replay et Réponses des Intervenants

Pour celles et ceux qui ont participé en direct et animé le débat par leurs questions et réactions, sachez que seul le temps nous a empêché de les soumettre en direct à nos intervenants. Parce que votre intérêt est précieux, il nous engage ! Nous revenons donc vers vous avec des réponses à chacune d'elles. Vous trouverez ci-joint le récapitulatif de l'ensemble de nos échanges complétés par nos intervenants.

Encore un grand merci à :

- Laurent Saint-Martin, Député du Val-de-Marne, Rapporteur général du Budget, Conseiller Régional,
- Laurianne Rossi, Députée des Hauts-de-Seine, Questeuse de l'Assemblée Nationale,
- Nicolas Breyton, Auteur du livre : Le Capital de la Terre: une révolution énergétique et Monétaire pour sauver le climat;
- Aurélie Gauthier, Coach intelligence collective au Service des stratégies Bas carbone des entreprises et des Collectivités territoriales,
- et Nabil Benbouha, Ingénieur génie-électrique. [Retrouver le replay ici](#)

Mardi 28 juin 2022 Paris Colloque : Quelles transitions énergétiques des territoires face à la flambée des prix des énergies ?

Depuis 2021, les prix de l'énergie ont subi une forte hausse. Entre janvier 2021 et 2022, les prix à termes de l'électricité sur les marchés ont plus que doublé et ceux du gaz ont quasiment triplé. Les collectivités territoriales subissent de plein fouet la flambée des prix.

Dans ce contexte, quelles seront les trajectoires énergétiques des territoires face à la flambée des prix des énergies ? Doit-on faire évoluer le mix énergétique français pour être moins dépendant des énergies fossiles ?

AMORCE propose d'aborder les thèmes suivants :

L'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les collectivités territoriales

Se détacher des fluctuations des marchés par des contrats d'achat innovants

Les moyens pour réduire la facture énergétique des collectivités et de leurs territoires

Les opportunités d'évolution du mix énergétique par la production d'énergies renouvelables

Les trajectoires du mix énergétique pour garantir la souveraineté énergétique française

Programme à découvrir ci-dessous... [JE PARTICIPE](#)

Le BioGNV/GNV, solution durable et mature pour la mobilité, est soutenu par des dispositifs d'aides à l'achat favorisant ainsi son développement.

GRDF vous propose de faire une estimation des aides à l'achat de véhicules BioGNV/GNV en France grâce à notre nouvel outil disponible [sur le site internet de GRDF](#)

Ils militent pour l'instauration d'une prime au rétrofit GNV

Alors que la future norme Euro 7 devrait enfin clairement positionner le [bioGNV](#) comme un carburant durable, de plus en plus de voix s'élèvent pour la mise en place d'une aide à la conversion des véhicules essence reconnus comme trop polluants aujourd'hui. Samedi 26 mars 2022 étaient pour cela réunis à la [station Karrgreen de Locminé \(56\)](#) 2 Citroën HY, 1 BX GTI et 2 Renault 4. A lire dans [Gaz-mobilités](#)



La route, bientôt un fournisseur d'énergie ?

Exposées naturellement aux rayons du soleil, les chaussées constituent de vastes gisements d'énergie que les opérateurs commencent à exploiter.

Et si la route du futur servait non seulement à se déplacer, mais aussi à produire de l'énergie, qui plus est renouvelable ? C'est la conviction profonde de Laurent Le Boulc'h, directeur chargé des infrastructures durables et des mobilités intelligentes de Colas. L'entreprise de travaux publics du groupe Bouygues a en effet inventé, par le biais de sa filiale Wattway, un revêtement photovoltaïque qui profite du rayonnement solaire pour générer de l'électricité. A [lire dans l'Express](#)

CCI Paris | La transition écologique, un enjeu majeur

Au cœur des préoccupations sociales et environnementales, la transition écologique est aujourd'hui à la fois un enjeu majeur et une réelle opportunité pour les entreprises.

En effet, elle est un enjeu et une opportunité afin de favoriser la montée en compétences des entreprises sur différentes thématiques : transition énergétique, économie circulaire, gestion des déchets, mobilité propre, RSE, transition bas carbone, labels et certifications. A [lire dans le Journal de l'Eco](#)

Baisse du prix des carburants : à qui faut-il dire merci ?

Depuis la mi-mars, les prix des carburants poursuivent leur lente baisse.

La remise de 18 centimes mise en place par le gouvernement n'est pas l'unique facteur expliquant cette dégrue.

1,82 euro le litre de diesel, 1,72 euro en moyenne pour celui de sans plomb 95 : les prix des carburants ne cessent de diminuer depuis deux semaines. Un répit pour beaucoup, même si certains restent prudents. "C'est une bonne nouvelle, mais ça ne peut durer qu'un certain temps", estime par exemple l'un d'eux dans la vidéo du JT de 20H de TF1 en tête de cet article. A [voir sur TF1](#)

Cap France PME 2022-2027

La CPME formule 76 propositions pour placer la réussite des PME au cœur du prochain quinquennat.

Ces propositions concrètes répondent à 5 axes stratégiques :

Construire la France de demain

Valoriser le travail

Accélérer & faciliter les transitions des #PME

Diffuser la culture PME

Faire évoluer le modèle social français

Documents utiles [CAP FRANCE PME 2022-2027 1.68 Mo](#)

France Logistique a formulé 12 propositions pour faire valoir auprès des politiques « la mobilité des marchandises comme levier stratégique de la relance et de la décarbonation de l'économie ». Sera-t-elle entendue ?

L'idée d'un ministère de la Logistique a refait surface à la faveur des élections présidentielles. Associer par exemple la logistique à l'industrie dans l'intitulé d'un ministère figure en effet dans la première des douze propositions que France Logistique adresse aux candidats. Que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de créer une nouvelle instance administrative mais « d'incarner politiquement l'importance stratégique de la filière ». Les points logistiques en question L'association, porte-voix des entreprises, souhaite en effet renforcer le pilotage qu'elle a établi depuis deux ans entre les acteurs (...) A [lire dans Stratégie Logistique](#)

Les métropoles de Paris, Le Havre et Rouen encouragent le transport fluvial

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé jeudi 7 avril auprès des entreprises et des logisticiens, exhortés à utiliser davantage la Seine pour convoier leurs cargaisons. Le long de la Seine, 34 sites sont proposés en Ile-de-France et en Normandie. [LES ECHOS](#)



La logistique mondiale s'apprête à replonger dans la crise

Alors que la fiabilité des transports de conteneurs avait tendance à se redresser, les confinements de plusieurs mégapoles chinoises ont créé une nouvelle incertitude, qui rejait sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Faute de marchandises à convoier, la demande de transport pique du nez, et le pire reste sans doute à venir, selon des professionnels. [LES ECHOS](#)

Le plus grand parking de bornes de recharge de France ouvert à Paris

L'opérateur de stationnement Saemes a annoncé l'ouverture du « plus grand parking équipé de bornes de recharge électrique en France. » Situé à Paris 8e, il détient exactement 505 bornes. A [lire sur Flotauto.com](#)

La défense des villes favorables au vélo va de pair avec la lutte contre le travail illégal

Le 8 mars 2022, les trois directeurs de la plateforme britannique de livraison de nourriture Deliveroo ont été [traduits en justice pénale](#) en France pour travail illégal à l'issue d'une enquête de l'Office central de lutte contre le travail illégal, initiée en 2017. Auparavant, Deliveroo ainsi que d'autres plateformes proposant des services de livraison de nourriture à vélo avaient été contraints par les tribunaux civils de redéfinir leur relation de travail avec les livreurs à vélo comme un contrat de travail lorsque ces derniers ont pu démontrer un lien clair de subordination dans leur relation. Quel que soit le résultat de l'essai, ces développements sont cruciaux dans la transition vers une mobilité urbaine durable et s'articulent autour d'un concept clé : la livraison du dernier kilomètre – ou l'organisation de la partie de la chaîne d'approvisionnement directement connectée aux clients.

[Les populations des villes augmentent](#), et avec elles le défi logistique de satisfaire la demande de fret urbain tout en passant à une mobilité plus propre. Cela met de plus en plus en lumière des moyens innovants de résoudre le casse-tête de la livraison du dernier kilomètre, tels que la cyclisme. Déjà bien connue du public pour la livraison de nourriture, la cyclisme fait désormais partie intégrante des plans des villes pour la transition vers la mobilité durable. En France, l'existence d'un « [Plan national de développement de cyclologistique](#) » ou l'inclusion de la cyclisme dans le « [Plan Vélo](#) » de Paris indiquent que les décideurs ont reconnu l'importance de développer cette alternative. [A lire dans Autonomy.paris](#) (et en article 3).

Circulation dans le Grand Paris : auto, métro, vélo... la voiture, grande perdante du match des déplacements

Le retour des bouchons et la récente flambée des prix à la pompe vont-ils inciter les automobilistes à opter pour d'autres modes de déplacements ? La voiture arrive en tous cas bonne dernière du comparatif que nous avons réalisé sur un parcours-test entre Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne et le boulevard de Grenelle dans l'ouest parisien. [LE PARISIEN](#)

Présidentielle, deuxième tour: au MEDEF, the winner is...

L'organisation patronale a publié lundi un communiqué pour dire que le programme d'Emmanuel Macron était plus favorable à la croissance et à l'emploi que celui de Marine Le Pen. [L'OPINION](#)

Le MEDEF apporte son soutien à Emmanuel Macron

L'organisation patronale a jugé, lundi, que le programme économique de Marine Le Pen risquait de « placer le pays dans une impasse ». [LE MONDE](#)

Et entretien avec Dominique Carlat pour le Medef Ile-de-France à lire dans leur revue Medef IDF

François Asselin : « Avec Marine Le Pen qui n'a jamais été aux affaires, ce serait l'aventure »

La CPME ne prend pas position en vue du second tour de la présidentielle. Son président, François Asselin, appuie toutefois le bilan économique d'Emmanuel Macron et s'interroge a contrario sur la crédibilité du projet de Marine Le Pen. Il met aussi en garde contre la volonté de la candidate d'extrême droite de remettre des contrôles aux frontières pour les marchandises. [LES ECHOS](#)

Entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, les organisations patronales et syndicales hésitent

Entre les deux tours, les partenaires sociaux se positionnent... ou pas. Certains donnent des consignes de vote claires, d'autres préfèrent s'abstenir, pour éviter de froisser leurs adhérents. Revue à [lire dans la Tribune](#)



Zones à faibles émissions (ZFE) : "le réveil sera douloureux quand les premiers PV tomberont"

L'État continue à pécher par son manque de pédagogie sur les Zones à faibles émissions (ZFE). Le réveil sera douloureux, lorsque les premiers PV pour « circulation à bord d'un véhicule trop ancien » tomberont et que les Français comprendront qu'ils sont tous concernés, alerte Alexandra Legendre, porte-parole de la Ligue de Défense des Conducteurs. A [lire dans Capital](#)

Pour ou contre : faut-il accélérer la création de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) pour les véhicules particuliers ?

Déjà en place dans huit agglomérations, les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) créées pour limiter la circulation des véhicules les plus polluants des villes se multiplient depuis la promulgation de la loi "Climat et Résilience". Des élus veulent accélérer le calendrier de déploiement pour lutter contre la pollution quand d'autres préfèrent temporiser face à la grogne sociale et l'impossibilité de bien contrôler ces ZFE-m. L'avis de Grégory Doucet, maire (Europe Ecologie-Les Verts) de Lyon, et de Philippe Tabarot, sénateur (Les Républicains) des Alpes-Maritimes, rapporteur de la loi "Climat & Résilience" sur le volet "Se déplacer. A [lire dans la Tribune](#)

Le Tesla Cybertruck arrivera sur les routes américaines dès 2023. A lire sur automobile propre ([automobile-propre.com](#))

L'essor des bus verts bousculé par le choc énergétique

La flambée du prix des différentes énergies rebat les cartes pour les agglomérations, lancées à des degrés divers dans un mouvement de sortie progressive des bus au diesel. Les contrats entre opérateurs et leurs clients publics ne prévoyaient pas une telle instabilité dans les tarifs des différents carburants alternatifs. A [lire dans les Echos](#)

Le 8 avril s'est tenu la Remise des trophées CRAMIF

Des salariés et chefs d'entreprises qui se sont distingués par leur activité ou leur initiative en matière de prévention. Parmi les temps forts de cette cérémonie, un joli moment d'émotion :

Lorsque qu'un lauréat s'est vu remettre sa récompense des mains de la jeune stagiaire dont il avait sauvé la vie, en pratiquant les gestes de secourisme adaptés alors qu'elle s'étouffait pendant son repas...

et vous aussi si vous avez un salarié méritant qui a accompli une action digne d'intérêt en matière de santé et de sécurité au travail, demandez le, il pourra se voir remettre un diplôme (et un chèque) de la part de la Cramif

Cyberattaque, un risque pour le transport routier de marchandises

80 % des PME sont victimes d'au moins une tentative de cyberattaque par an. Le secteur transport se digitalisant fortement n'est pas épargné. Comment sécuriser son système d'information ?

[Yann DUNAIGRE](#), associé expert-comptable en charge du pôle transport d'ORCOM vous donne son avis d'expert dans le magazine [Transport Info](#)

La prévention dans les Tribunaux de Commerce

La Conférence Générale a créé un « Livret de la Prévention » afin de marteler que les juges consulaires sont là pour éclairer les chefs d'entreprise dans leurs difficultés, leur permettre de rebondir et de prendre un nouveau départ. A retrouver [sur leur site](#) et [téléchargez le guide](#) et n'hésitez pas à le diffuser.

Décarboner le transport maritime : les chargeurs sont-ils prêts à payer ?

Le coût de la transition vers le « zéro émission » du transport maritime sera très élevé, explique Camille Egloff, du Boston Consulting Group dans le journal économique Les Echos. Il faudra mobiliser a minima... 2.400 milliards de dollars !

« Quelque 1.700 milliards iraient au développement, à la production et à la distribution de nouveaux carburants permettant de remplacer le très polluant fuel maritime, comme le bio méthane, l'ammoniaque liquide ou les carburants de synthèse, ainsi qu'à l'adaptation des navires », explique Camille Egloff est directrice associée senior au Boston Consulting Group (BCG), spécialiste des transports et de la logistique.



Les 700 milliards restants permettraient d'améliorer les technologies (traitement des fumées, etc.) et à développer des solutions numériques permettant l'optimisation des routes, des coques de navire ou le contrôle de la vitesse. Et pour décarboner le transport routier : les chargeurs sont-ils aussi prêts à payer ?

A [lire sur stratégie logistique.com](https://www.strategie-logistique.com)

Plus d'un Français sur quatre a du mal à se déplacer : la précarité mobilité expliquée en une infographie

Plus d'un Français sur quatre rencontre des difficultés à se déplacer. C'est ce que révèle le nouveau baromètre des mobilités du quotidien, publié par Wimoov et la Fondation pour la nature et pour l'Homme. 13,3 millions de Français seraient concernés par cette précarité mobilité en raison d'une trop forte dépendance à la voiture, aux carburants fossiles, de longues distances à parcourir et d'absence d'alternatives. La crise énergétique va encore aggraver la situation et renforcer les inégalités entre ceux qui pourront passer à des mobilités propres et ceux qui resteront coincés dans le thermique. A [lire sur novethic.fr](https://www.novethic.fr)

Transports en commun : et si l'Île-de-France devenait autonome en gaz ?

La méthanisation se développe à vitesse grand V dans la région avec, comme département pionnier, la Seine-et-Marne. De quoi fournir bientôt la totalité des besoins en carburant bioGNV des transports en commun franciliens.

[LE PARISIEN](#)

Grand Paris : malgré la pollution, pourquoi construit-on encore tout près du périphérique ?

Les alertes récurrentes d'Airparif sur les niveaux élevés de pollution n'y font rien. On continue à élever immeubles de bureaux et logements à proximité de l'anneau routier parisien. Sans tenir compte de la santé des futurs habitants. Élus et spécialistes avancent des explications. [LE PARISIEN](#)

Pollution en Île-de-France : « Plus on est proche d'un axe routier, plus on diminue son espérance de vie »

Alors que de nouveaux programmes immobiliers continuent de construire immeubles de bureaux et logements à proximité du périphérique parisien, Sabine Host, de l'Observatoire régional de santé (ORS) Île-de-France, nous explique quelles sont les conséquences de l'exposition à des sources de pollution sur l'espérance de vie. [LE PARISIEN](#)

20) Agenda : Rendez-vous OTRE Ile-de-France (et peut être les vôtres ?) à venir et souligné organisé par OTRE

Mardi 26 avril 2022 - 14h30 Les Zones à Faibles Emissions Mobilité et le transport de marchandises et de voyageurs [inscription ici](#)

Judi 5 mai 2022 AGORA AWARDS Supply Chain 2022 au Lido

10 mai 2022 Rencontre avec Karima Delli, Députée européenne EELV, Présidente de la commission des transports et du tourisme à l'Union Européenne. [Inscription sur Ville Rail et Transports](#)

30, 31 mai & 1er juin 2022 : salon des achats et du déménagement d'entreprises [inscription ici](#)

Judi 2 juin 2022 après-midi et soirée conviviale : journée professionnelle

OTRE Ile-de-France au Conseil Régional IDF à Saint Ouen ([inscription ici](#)

[pour les adhérents](#), [ici pour les partenaires](#) et [ici pour participer à l'opération de JOB DATING](#)

7 juin 2022 Salon Impact PME à Paris revient pour une troisième édition aux Carreau du Temple. [Inscription ici](#)

07 au 09 juin 2022 à Paris Porte de Versailles, European Mobility Expo revient en présentiel

9 juin 2022 Trophées EVE en présentiel de 8h30 à 14h00 et virtuel à la Maison des Océans, Paris. Programme : remise des trophées, partage d'expériences des 15 lauréats, tables rondes et cocktail déjeunatoire [inscription ici](#)

16 juin 2022, salon Flotauto [Paris](#) au Paris Event Center. [Pour découvrir le salon et vous inscrire, cliquez ici.](#)

16 juin, les 20 ans du club Déméter à 14h30, parrainé par Anne Marie Idriac [inscription ici](#)



28 et 29 juin 2022, 26e édition du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF Paris Expo Porte de Versailles [voir le programme](#))

Mercredi 29 juin Maison de l'Amérique Latine RIVE 2022 Orientations en matière de mobilité au lendemain des élections présidentielles et législatives, mise en œuvre des ZFE-m, innovation en matière de mobilité, place de la logistique urbaine dans les politiques locales ou encore le défi des structures d'avitaillement... (plus d'informations et inscriptions à venir)

28-29 juin (Paris) : Congrès « Regards croisés sur les mobilités autonomes » [inscription ici](#)

13 & 14 septembre 15ème édition de PRODURABLE

Mardi 20 septembre 2022 Sommet du Grand Paris 2022 de 8h30 à 18h00 au Pavillon Gabriel [inscription ici](#)

jeudi 6 octobre 2022, 8e édition de Big à l'Accor Arena Paris. Inscrivez-vous dès maintenant pour créer votre parcours personnalisé, sélectionner vos rendez-vous business et recevoir en avant-première les thèmes des ateliers et masterclass de la 8e édition de Big. [Inscription ici](#)

18-22 octobre (Paris) : Salon Equip Auto [inscription ici](#)

2 et 3 décembre, les Entretiens de Royaumont clôtureront l'année sur le thème : « La IIIe voie ».

